

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 29 mars 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Contrat de bail - location emplacement intérieur au personnel de la Ville

La Ville met à disposition du personnel de la Ville cité ci-dessous, un emplacement intérieur pour un loyer mensuel de 50 €, non indexé :

- Tommasino Favaro, emplacement intérieur lot 2 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia » ;
- Fränk Fogel, emplacement intérieur lot 6 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia » ;
- Paulo Brandao, emplacement intérieur lot 8 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia » ;
- Olivier Cloos, emplacement intérieur lot 12 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia » ;
- Ady Emering, emplacement intérieur lot 20 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia » ;
- Michael Brandao, emplacement intérieur lot 23 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia » ;
- Marc Lukas, emplacement intérieur lot 71 au premier sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Patrizia » ;
- Giuseppe Zangari, emplacement intérieur n°44 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;
- Yves Zwally, emplacement intérieur n°48 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch ».
- Guy Neumann, , emplacement intérieur n°49 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;
- Nadine Duchamp, , emplacement intérieur n°56 au deuxième sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;
- Mireille Schuster-Folschette, emplacement intérieur n°41 au premier sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;
- Jessica Krebs, emplacement intérieur n°42 au premier sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;
- Mike Bertemes, emplacement intérieur n°43 au premier sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;
- Melissa Lima, emplacement intérieur n°44 au premier sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;
- Alain Hastert, emplacement intérieur n°45 au premier sous-sol dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Al Esch » ;

- Lucien Malano, emplacement intérieur n°8 au premier sous-sol dans le parking sous-terrain dénommé « Parking Hôtel de la Ville » ;
- Yves Bissen, emplacement intérieur n°28 au premier sous-sol dans le parking sous-terrain dénommé « Parking Hôtel de la Ville » ;
- Janine Bisdorff, emplacement intérieur n°29 au premier sous-sol dans le parking sous-terrain dénommé « Parking Hôtel de la Ville » ;
- Luc Everling, emplacement intérieur n°30 au premier sous-sol dans le parking sous-terrain dénommé « Parking Hôtel de la Ville » ;
- Daisy Wagner, emplacement intérieur n°31 au premier sous-sol dans le parking sous-terrain dénommé « Parking Hôtel de la Ville » ;
- Marcel Birukoff, emplacement intérieur n°32 au premier sous-sol dans le parking sous-terrain dénommé « Parking Hôtel de la Ville » ;
- Jean-Paul Espen, emplacement intérieur n°32 au premier sous-sol dans le parking sous-terrain dénommé « Parking Hôtel de la Ville » ;
- Sandy Vitali, emplacement intérieur n°78 dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Nonnewisen Ilôt 4N ».

Les présents contrats de baux sont conclus pour une durée indéterminée à l'exception du contrat de bail conclu entre la Ville et Monsieur Marcel Birukoff qui prend fin le 1^{er} juillet 2019.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Melissa Lima
Service Biens fonciers